

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 28 mai 2024

2024 - 063	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 20/05/2024
	Date d'affichage : 20/05/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 28 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

*Mme **BEZIAT-RICARD** a donné procuration à **M. CONSTANTIN***

*Mme **MESPLEDE** a donné procuration à **Mme LAGRASSE***

*M. **DEHEZ** a donné procuration à **M. BÉDAT***

*Mme **EDE** a donné procuration à **M. LABAT***

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **M. Nicolas DARRACQ***

OBJET :

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
POUR NOTIFICATION DES MARCHES AUX ENTREPRISES RETENUES
POUR LE CHANTIER DE RENOVATION DU FOYER**

CONSIDERANT que le chantier pour la rénovation du foyer est d'un montant supérieur à la délégation permanente n°2020-37 donnée au Maire,

VU la délibération n°2023-102 du 21 juillet 2023 le conseil municipal donnant autorisation à M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et demandes de subventions en l'autorisant à signer tous les documents afférents à ce dossier lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU l'avis d'appel public à candidature pour la passation d'un marché public de travaux publié sur le site <https://demat-ampa.fr> daté du 15 mars 2024

VU l'attestation de parution L24AL01428 datée du 14 mars 2024 des « annonces Landaises » concernant l'appel public à candidature pour la passation d'un marché public de travaux,

VU le code de la commande publique « CCP »



CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la notification de l'offre aux entreprises retenues pour l'exécution de ce chantier suite à la consultation lancée avec dépôt des offres au 19 avril 2024.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire :

- à attribuer et signer les marchés initiaux, les variantes et options avec les entreprises retenues pour les montants fixés et tels que présentés ci-dessous :

LOT - ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 01 – GROS-ŒUVRE ENTP VASBTP – 200 route d'Hagetmau – 40250 MAYLIS	9 329.75 €
Lot 02 FAÇADES – ISOLATION PAR L'EXTERIEUR ENTP MARQUE – 12 chemin du lavoir – 32420 VERGOIGNAN	72 980.78 €
Lot 03 MENUISERIE EXTERIEURES ENTP LAPEGUE – 1499 avenue de l'Océan – 40990 MEES VARIANTE MENUISERIE EXTERIEURES	64 050.00 € <u>4 018.00 €</u> 68 068.00 €
Lot 04 ISOLATION ET MENUISERIES INTERIEURES ENTP DELMON – Route de Buglose basta- 40990 ST-VINCENT-DE-P (sous-traitant ENTP NOTTELET – 40180 HINX)	28 485.25 €
Lot 05 REVETEMENT DE SOLS ENTP MARQUE – 12 chemin du lavoir – 32420 VERGOIGNAN	101 910.72 €
Lot 06 PEINTURES INTERIEURES ENTP MARQUE – 12 chemin du lavoir – 32420 VERGOIGNAN	8 108.50 €
Lot 07 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION ENTP MAISON LOUGES – 14 avenue F. Planté – 40100 DAX OPTION BRASSEURS D'AIR CHAUFF. VENTIL. CLIM.	51 813.06 € 13 379.79 € 65 192.85 € €
Lot 08 ELECTRICITE ENTP FAUCHE – ZA La Cantère - 40990 ST-VINCENT-DE-PAUL	24 000.00 €

DIT :

- qu'en dehors du champ de la délégation permanente consentie par délibération n°2020-037 du 15 juin 2020, toute décision concernant les éventuels projets d'avenants devra avoir recueilli l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante.



Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **29 mai 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240528 – DE2024063
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 040-214002834-20240528-DE2024063-DE

